



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200623-2020_MP_029-DE
Reçu le 23/06/2020
Publié le 23/06/2020

DECISION DU PRESIDENT

N° 2020 MP 029

Objet : attribution accord cadre à bons de commande concernant la formation des administrés et du personnel sur la thématique du compostage.

LE PRESIDENT,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

VU le Code de la commande publique et, notamment son article R. 2122-8 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017 donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions, lorsque les crédits sont prévus au budget, concernant les marchés de fourniture et de services dans la limite du montant maximal en vigueur pour la passation des marchés en procédure adaptée ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

après mise en concurrence par consultation sans publicité, d'attribuer l'accord cadre à bons de commande concernant la formation des administrés et du personnel sur la thématique du compostage à la SCOP :

- GENS DES HAUTS sise Le Plan de Phasy à Guillestre (05600) pour un montant maximal de 10 000,00 € HT soit 11 000,00 € TTC (taux de TVA en vigueur 10 %) sur la durée totale du marché fixée à deux ans à compter de la notification.

ARTICLE 2 :

d'imputer ces dépenses au Budget Général 2020 et suivants de la Communauté de Communes du Briançonnais.

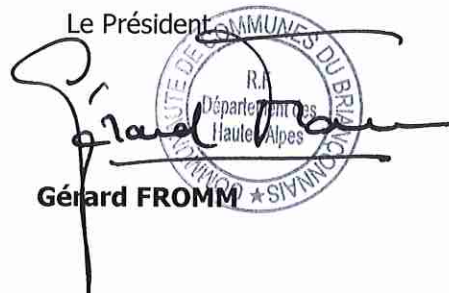
ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

23 JUIN 2020

Le Président


Gérard FROMM

Décision transmis en Préfecture le : **23 JUIN 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication